

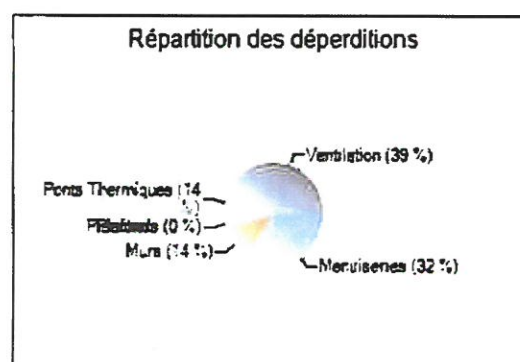
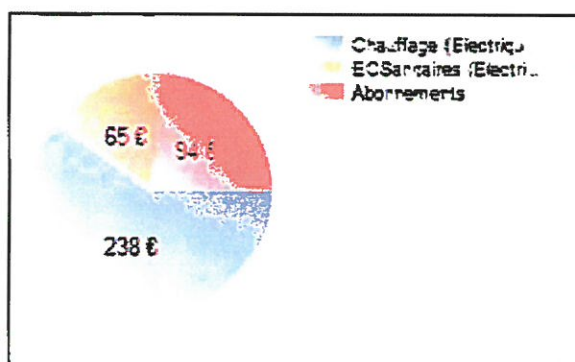
OBJECTIF DU DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Le diagnostic de performance énergétique d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est un document qui comprend, pour ceux à usage principal d'habitation construits à partir du 1er janvier 1948 (à l'exclusion des appartements avec chauffage ou ECS collectif sans comptage individuel), la quantité d'énergie estimée pour une utilisation standardisée du bâtiment ou de la partie de bâtiment (ce qui explique des écarts possibles avec la quantité d'énergie réellement consommée), ainsi qu'une classification en fonction de valeurs de référence afin que les consommateurs puissent comparer et évaluer sa performance énergétique. Il est accompagné de recommandations destinées à améliorer cette performance.

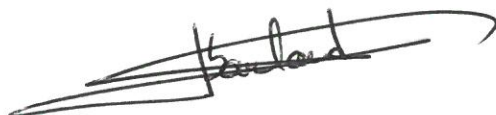
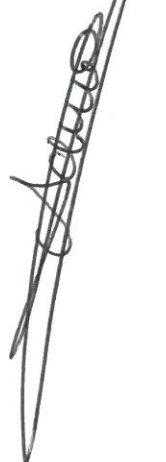
En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, le propriétaire doit tenir le diagnostic de performance énergétique à la disposition de tout candidat acquéreur. L'acquéreur ne peut se prévaloir à l'encontre du propriétaire des informations contenues dans le diagnostic de performance énergétique qui n'a qu'une valeur informative. D'autre part, le classement du bien au regard de sa performance énergétique doit être mentionné dans les annonces relatives à la vente.

REPARTITION DES DEPENSES ET DES DEPERDITIONS

Il s'agit de la répartition (en %) pour le bien Immobilier diagnostiqué.



**Vous souhaitez bâtir un projet de rénovation énergétique qui vous garantisse confort et économies ...
N'hésitez pas à contacter votre diagnostiqueur afin qu'il réalise une Étude de Rénovation Énergétique.**

Diagnostic de performance énergétique – Logement (6.1)

N°ADEME : 1465V1001285R – N° Dossier : 2015-04-11642
 Valable jusqu'au : 31/08/2024
 Type de bâtiment : Appartement
 Année de construction : 1978 - 1982
 Surface habitable : 22,5 m²
 Adresse : Résidence Les Horizons
 Appt n°88
 65200 LA MONGIE

Date de visite :
 Date d'édition : 16/04/2015
 Diagnostiqueur : -05 62 91 19 32 –
 CABINET D'EXPERTISES
 P.FERDINAND
 41 Bd du Général de Gaulle
 65200 BAGNERES DE BIGORRE

Signature :

Propriétaire :
 Nom : Mme GRIMAL-JUGE
 Adresse : Campagnac
 46500 LAVERGNE

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble/au logement, prix moyens des énergies Indexés au 15 Août 2011

	Consommations en énergie finale	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 2 083 kWh _{EP}	5 373 kWh _{EP}	238,26 € TTC
Eau chaude sanitaire	Electricité : 729 kWh _{EP}	1 880 kWh _{EP}	65,07 € TTC
Refroidissement		kWh _{EP}	€ TTC
CONSOMMATIONS D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 2 811 kWh _{EP}	7 253 kWh _{EP}	397,39 € TTC (dont abonnements : 94,06 € TTC)

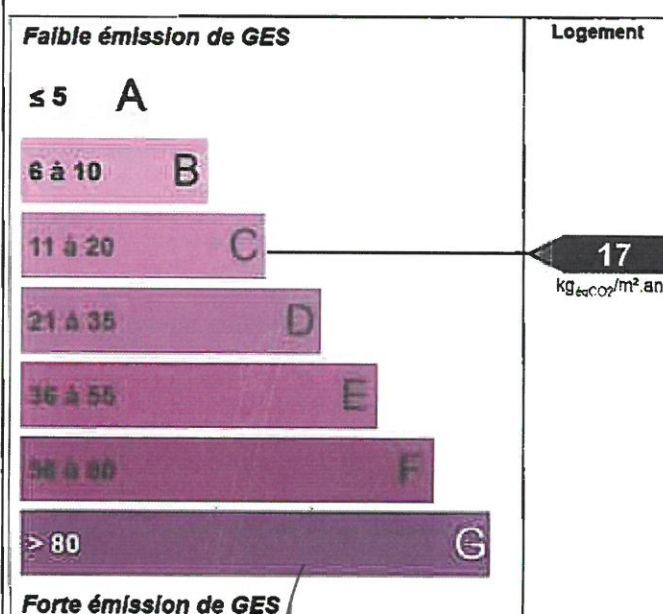
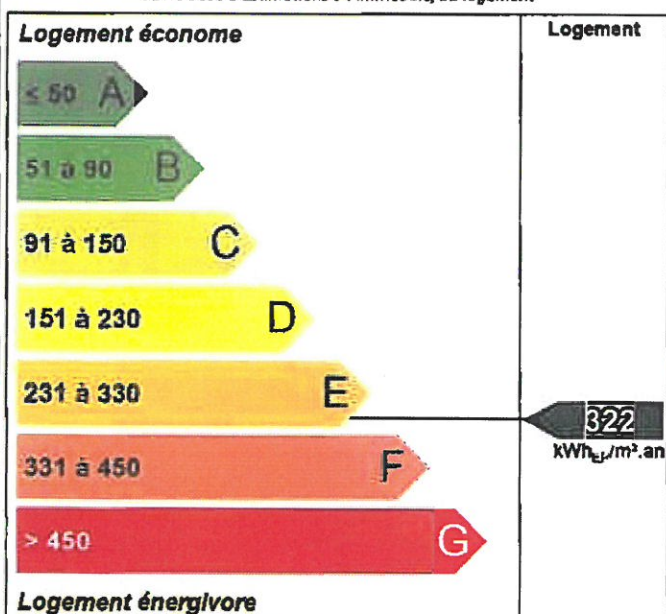
Consommations énergétiques
 (en énergie primaire)
 pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Émissions de gaz à effet de serre (GES)
 pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 322 kWh_{EP}/m².an

Estimation des émissions : 17 kg éqCO₂/m².an

Sur la base d'estimations à l'immeuble/au logement



Diagnostic de performance énergétique – Logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	ECS, ventilation
Murs : - Béton banché donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée entre 1978 et 1982) - Béton banché donnant sur un local chauffé - Béton banché donnant sur des circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur avec isolation Intérieure (réalisée entre 1978 et 1982)	Système de chauffage : - Convecteurs électriques NFC (système individuel)	Système de production d'ECS : - Chauffe-eau électrique installé il y a plus de 5 ans, ballon horizontal (système individuel)
Toiture : - Dalle béton donnant sur un local chauffé	Émetteurs : NC	Système de ventilation : - VMC SF Auto réglable après 82
Menuiseries : - Fenêtres battantes métal sans rupteur de ponts thermiques double vitrage avec lame d'alr 6 mm et volets roulants pvc - Porte(s) bois opaque pleine	Système de refroidissement : Néant.	
Plancher bas : - Dalle béton donnant sur un local chauffé	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non	
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0 kWh _{ep} /m ² .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant.		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur.
- Pour comparer différents logements entre eux.
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire (ECS) et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produites par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – Logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8 °C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – Logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Remplacement vitrages par double-vitrage VIR	316	€	☆	●●●●●	10 %
Il faut remplacer les vitrages existants par des double-vitrage peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique. Lors du changement, prévoir des entrées d'air de manière à garantir un renouvellement d'air minimal. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut une performance thermique $U_g < 1,5 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$. L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.					
Installation d'un programmeur	311 (E)	€€€	☆	●	15 %
Envisager la mise en place d'une horloge de programmation pour le système de chauffage. On choisira de préférence un programmeur simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance.					
Remplacement convecteurs par panneaux rayonnants	307 (E)	€€€	☆	●	
Remplacement des convecteurs par des panneaux rayonnants au minimum dans les pièces principales. Choisir des appareils classés « NF électrique performance catégorie C » et veiller à les installer de manière à ce qu'aucun meuble ne vienne gêner la diffusion de la chaleur ni à les encastrer dans un coffre pour les masquer.					

Légende

Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur Investissement
☆ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	●●●●● : moins de 5ans
☆☆ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	●●●● : de 5 à 10 ans
☆☆☆ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	●●● : de 10 à 15 ans
☆☆☆☆ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	● : plus de 15 ans

Commentaires :

Néant

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_ele.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
<http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

ANNEXES

Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr>).

Référence du logiciel DPE : LICIEL Diagnostics v4

N° ADEME du DPE : 1465V1001285R

Généralités

Caractéristique	Valeur
Département :	65 Hautes Pyrénées
Altitude :	1720 m
Type de bâtiment :	Appartement
Année de construction :	1978 - 1982
Surface habitable :	22.5 m ²
Nombre de niveaux :	1
Hauteur moyenne sous plafond :	2,5 m
Nombre de logements du bâtiment :	1

Enveloppe

Caractéristiques des murs
Béton banché donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée entre 1978 et 1982) Surface : 6 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,8 W/m ² C, b : 1
Béton banché donnant sur un local chauffé Surface : 34 m ² , Donnant sur : un local chauffé, U : 1 W/m ² C, b : 0
Béton banché donnant sur des circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée entre 1978 et 1982) Surface : 7 m ² , Donnant sur : des circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur, U : 0,8 W/m ² C, b : 0,1
Caractéristiques des planchers
Dalle béton donnant sur un local chauffé Surface : 22 m ² , Donnant sur : un local chauffé, U : 0,9 W/m ² C, b : 0
Caractéristiques des plafonds
Dalle béton donnant sur un local chauffé Surface : 22 m ² , Donnant sur : un local chauffé, U : 2 W/m ² C, b : 0
Caractéristiques des baies
Fenêtres battantes métal sans rupteur de ponts thermiques, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets roulants pvc Surface : 3 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 3,5 W/m ² C, Uw : 4,8 W/m ² C, b : 1
Caractéristiques des portes
Porte(s) bois opaque pleine Surface : 1,7 m ² , U : 3,5 W/m ² C, b : 0,1
Caractéristiques des ponts thermiques
Liaison Murs / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 7 m Liaison Mur Circulation / Portes Circulation : Psi : 0, Linéaire : 4,85 m Liaison Murs / Plafond : Psi : 0,46, Linéaire : 3,4 m Liaison Murs / Plancher : Psi : 0,46, Linéaire : 3,4 m Liaison Murs / Murs : Psi : 0,41, Linéaire : 5 m Liaison Mur Circulation / Plafond : Psi : 0,46, Linéaire : 3,4 m Liaison Mur Circulation / Plancher : Psi : 0,46, Linéaire : 3,4 m Liaison Mur Circulation / Murs : Psi : 0,41, Linéaire : 5 m

Systèmes

Caractéristiques de la ventilation
VMC SF Auto réglable après 82 Qvareq : 2, Smea : 2, Q4pa/m ² : 54, Q4pa : 54, Hvent : 13, Hperm : 1,
Caractéristiques du chauffage
Convecteurs électriques NFC (système individuel) Re : 1, Rr : 1, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, Fch : 0
Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire
Chauffe-eau électrique installé il y a plus de 5 ans, ballon horizontal (système individuel) BeCs : 656, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, lecs : 1,11, Fecs : 0

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

Sans objet.

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE

Méthode	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec chauffage ou ECS collectif sans comptage individuel quand DPE à l'immeuble déjà réalisé	DPE non réalisé à l'Immeuble			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec chauffage et ECS individuel, ou collectif et équipé de comptages Individuels		Appartement avec chauffage ou ECS collectif sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	À partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X				X		X

Pour plus d'informations :

- ▶ www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
- ▶ www.ademe.fr